



12

Procès-verbal du Conseil d'administration Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

Séance du 05 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 18 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne ETCHEGARAY, Vice-Présidente.

Présents : Christine CHEVERRY PALUAT, Mikaël DACHARY, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, Stéphanie LAFOURCADE, Michel PINAQUY, Jorge RAMIREZ, Gaëlle REISDORFFER, Yoann RUAUD

Absents ou excusés : Fabienne AYENSA (procuration à Fabienne ETCHEGARAY), Anne-Marie JOCOU

Secrétaire de séance : Christine CHEVERRY PALUAT

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte de gestion 2022
- 2/ Approbation du compte administratif 2022
- 3/ Affectation du résultat 2022
- 4/ Budget primitif 2023
- 5/ Questions diverses

DCA 1-2023 : Approbation du compte de gestion 2022

Mme Fabienne ETCHEGARAY, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'administration à l'unanimité et avant l'approbation du compte administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

DCA 2-2023 : Approbation du compte administratif 2022

La Vice-Présidente s'étant retirée de la salle, le Conseil d'administration vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement
Dépenses
Prévu : 807 752.00 €
Réalisé : 725 749.59 €

Recettes
Prévu : 807 752.00 €
Réalisé : 768 712.92 €

Résultat : 42 963.33 €

Investissement
Dépenses
Prévu : 20 581.00 €
Réalisé : 11 394.96 €
Restes à réaliser : 9 186.00 €

Recettes
Prévu : 20 581.00 €
Réalisé : 11 395.96 €
Restes à réaliser : 502.00 €

Résultat : 1.00 €

Résultat global : 42 964.33 €

DCA 3-2023 : Affectation du résultat 2022

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

Considérant les résultats d'exploitation de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	62 590.01 €
- Un déficit reporté de :	19 626.68 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	42 963.33 €
- Un excédent d'investissement de :	1.00 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	8 684.00 €
Soit un besoin de financement de :	8 683.00 €

Est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/22 : EXCEDENT	42 963.33 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	42 963.33 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	1.00 €

DCA 4-2023 : Budget primitif 2023

Le Conseil d'administration, à la majorité :

Vote - Pour : 9

Abstention : 1 (Yoann RUAUD)

Les propositions nouvelles du budget primitif l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 572 982.00 €

Recettes : 572 982.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 9 639.00 €

Recettes : 9 639.00 €

Le budget principal du CCAS est un budget par nature, qui est soumis au vote

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Questions diverses :

Suite à des échanges entre parents des écoles de Briscous, les parents souhaitent aborder certaines questions :

- Les parents d'élèves évoquent le fait que l'augmentation des tarifs a été brutale et mal ressentie par plusieurs parents ; ils affirment que beaucoup ont dû faire des adaptations concernant l'utilisation des services, compte tenu des nouveaux coûts engendrés. Certains pourraient trouver des solutions pour éviter d'avoir recours à l'utilisation des services, ce qui pourrait constituer un manque à gagner pour les services. De ce fait, les parents siégeant au Conseil d'administration souhaiteraient que nous puissions rediscuter :
 - o De l'obligation de prendre le repas avec demi-journée au centre de loisirs
 - o Du forfait à la journée pour le périscolaire (le coût à la demi-journée ou horaire a été évoqué)
 - o Du statut « Hors commune » pour les familles de Pilota Plaza alors qu'un accord a été trouvé pour la carte scolaire de ce quartier

Réponse : Demande faite aux représentants des parents d'élèves d'effectuer un sondage pour déterminer le nombre de familles concernées par ces demandes.

Pour Pilota Plaza les familles ne sont pas soumises à la carte scolaire mais à un accord passé lors de la construction du lotissement, entre le lotisseur, les communes de Briscous et d'Hasparren, pour permettre l'accueil des élèves dans les écoles de Briscous. Les familles peuvent tout à fait choisir d'inscrire leurs enfants dans une école primaire d'Hasparren.

- Lors du dernier CA , lors du vote de l'augmentation des tarifs un coût de 12€ ou 13€ par repas (pour coût de revient) avait été annoncé dans les débats comme justificatif des augmentations. Nous n'avons jamais reçu le détail de ce coût comme nous l'avions demandé et nous ne pouvons rien justifier auprès des parents qui nous demandent le pourquoi de l'augmentation. Aussi à ce titre, nous réitérons notre demande d'une réponse claire et justifiée

Réponse : Nous avons besoin des comptes arrêtés de l'exercice budgétaire 2023 concernant le CCAS et la commune afin d'évaluer le coût réel, car certaines dépenses - telles que celle d'énergie ou les investissements trop coûteux - sont supportés par le budget de la commune. Le calcul sera effectué et communiqué avant la fin de l'année scolaire.

Certains parents sont surpris que les tarifs du périscolaire augmentent dans les mêmes proportions que celles des repas, l'augmentation du coût matière ne pouvant être invoqué en raison principale

Réponse : Augmentation des charges de personnel avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Sorties plus nombreuses et le coût des activités proposées important, notamment en matière de transport, d'entrées dans les lieux d'activités

- Récemment, plusieurs journées de grève, les équipes enseignantes ont un délai de 48H pour se déclarer grévistes ou non. Le délai pour se désinscrire de la cantine est de 1 semaine. Pouvons-nous veiller à ne pas facturer aux parents les effets des grèves qui s'imposent à eux ?

Réponse : Lors des grèves le repas n'est facturé qu'aux familles utilisant le service minimum mis en place par la mairie

La secrétaire de séance
Christine CHEVERRY PALUAT



C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

La Vice-Présidente
Fabienne ETCHEGARAY

